

**Aux parents d'élèves
de la 1^{ère} à la 7^{ème} HarmoS**

Châtel-St-Denis, le 28 janvier 2022/sa

Accueil extrascolaire – Inscription 2022-2023

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Comme vous le savez certainement déjà, la Commune de Châtel-St-Denis propose un service d'accueil extrascolaire qui se trouve à l'ancienne école des Misets, Route des Misets 15. Un accueil de midi est organisé sur le site de l'école du Lussy pour les élèves qui la fréquenteront.

Nous avons le plaisir de vous offrir la possibilité d'inscrire votre enfant pour la rentrée 2022/2023.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h00-7h55	7h00-7h55	7h00-7h55	7h00-7h55	7h00-7h55
Matinée	7h55-11h35	7h55-11h35	Fermé	7h55-11h35	Fermé
Midi	11h35-13h25	11h35-13h25	11h35-13h25	11h35-13h25	11h35-13h25
Après-midi	13h25-15h10	13h25-15h10	13h25-15h10	13h25-15h10	13h25-15h10
Soir	15h10-18h00	15h10-18h00	15h10-18h00	15h10-18h00	15h10-18h00

Pour répondre à la forte demande, les plages horaires du mercredi (sauf la matinée) seront ouvertes. Toutefois, un maximum de 4 jours par semaine peut être accordé à chaque enfant.

Veuillez prendre note que les plages horaires des matinées et après-midi seront ouvertes sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

En ce qui concerne les repas de midi, nous vous informons que les repas sont facturés en sus des heures de surveillance au prix coûtant, soit **CHF 8.70** par repas.

./.

La Commune propose pour les enfants qui fréquentent l'accueil extrascolaire des Misets des cours de musique (éveil musical, divers instruments et chant), en partenariat avec l'école de musique châteloise ArtistFactory.

Vous trouverez sur le site internet communal www.chatel-st-denis.ch tous les renseignements utiles, formulaires d'inscription, tarifs et règlement concernant l'accueil extrascolaire et les cours de musique. Nous vous invitons à vous référer à l'article 3 du règlement de l'AES qui définit la procédure d'admission et, à cet égard, vous demandons de répondre scrupuleusement à l'ensemble des questions du formulaire d'inscription. Ces renseignements sont nécessaires pour définir les besoins prioritaires.

Bien entendu, le Secrétariat de l'AES se tient à votre entière disposition pour toute question ou toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter obtenir, au numéro de téléphone suivant 021 948 22 11 (touche 4) ou stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch.

Le délai d'inscription à l'accueil extrascolaire est fixé au 31 mars 2022. Les inscriptions seront confirmées par la Commune, en fonction des disponibilités, **à la fin du mois de mai 2022.**

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Secrétariat de l'AES

Stéphanie Allaman